



SALTO SYSTEMS - XXII. TXINGUDI KORRIKA + ROLLERS

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea d'Irun et Hondarribie et Urpean Subaquatique d' Hendaye, en partenariat avec le Consorce Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, organisent la XXII^a EDITION DE LA TXINGUDI KORRIKA le samedi 18 de septembre 2021, qui réunira les villes d'Hendaye et de Hondarribie en passant par Irun.

En raison de la situation sanitaire que nous traversons et afin de prévenir la propagation du COVID-19, le conseil d'administration de SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea a décidé que cette édition aura lieu uniquement la course populaire de 10 km et la course de rollers sur la même distance, suspendant le Txingudi Korrika Txiki habituellement organisé dans le Stadium Gal le même matin de la course.

La course maintiendra le départ dans la zone du quai Florida à Hendaye (rue des Orangers), et retrouvera son parcours habituel une fois les travaux dans la zone de la gare d'Hendaye ont été terminés, avec la ligne d'arrivée située à la piste d'athlétisme Hondartza à Hondarribie.

Les **rollers** partiront de la ligne de départ à **16:20**.

Afin de faciliter le départ de la course à pied, il y aura différentes enceintes de départ, en fonction des temps estimés des participants. Ces enclos seront libérés de manière ordonnée à partir de 16h30, heure prévue pour le départ des premiers coureurs. A l'arche de départ, un entonnoir sera formé par des couloirs auxquels on accèdera par rangées afin d'assurer un flux homogène et espacé des coureurs et ainsi éviter les attroupements dans la course. Il y aura des tapis électroniques de contrôle au départ et à l'arrivée, ainsi les différents classements seront déterminés en fonction du temps écoulé entre le passage des deux tapis électroniques (temps net). Les classements seront publiés sur les réseaux sociaux du club, le site internet et kirolprobak.com une fois que le dernier participant sera arrivé.

Au cours de la procédure d'inscription, le participant indiquera le temps qu'il pense mettre pour effectuer la course. Un point de départ lui sera attribué en fonction du niveau du temps fournie.

Le temps maximum pour terminer la course sera de 1h15 à partir du moment où le dernier coureur aura franchi l'arche de départ.

Le masque sera obligatoire à tout moment dans la zone de départ et d'arrivée. Son utilisation sera également obligatoire tant pour le retrait du dossard et pour l'accès à la zone de départ, ainsi que pendant le temps écoulé dans la zone de départ. Au moment de franchir l'arche de départ, les coureurs peuvent retirer leurs masques. Il est recommandé aux coureurs, même s'ils enlèvent leur masque, de le garder sur eux à tout moment. Dans tous les cas, l'organisation mettra à disposition des conteneurs une fois que les coureurs auront franchi la ligne de départ pour recueillir les masques. De même, à la fin de la course, avec le sac de ravitaillement, un masque sera remis aux coureurs qui en auront besoin.

Le port du masque sera également obligatoire dans la zone d'arrivée. Toutefois, les coureurs doivent quitter la zone d'arrivée le plus tôt possible après avoir terminé leur participation à la course afin d'éviter les attroupements inutiles, en garantissant à tout moment la distance interpersonnelle. La cérémonie de remise des prix aura lieu dans la zone d'arrivée, donc seuls les gagnants seront autorisés à rester dans la zone d'arrivée ou, à défaut, à revenir dans la zone d'arrivée pour la cérémonie de remise des prix.

À la demande des autorités sanitaires, pour participer à cette édition du Salto Systems - XXII Txingudi Korrika + Rollers, il sera obligatoire de présenter un [pass sanitaire](#) valide pour accéder à la zone de départ le jour de la course (18 septembre). Il sera également nécessaire de présenter un document valide pour le contrôle d'identité.

Cependant, les mesures d'hygiène et de distance susmentionnées peuvent être adaptées aux futures situations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et conformément aux orientations définies à tout moment par les autorités compétentes.

ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à toute personne qui souhaite y participer, sans distinction de catégorie, de sexe ou de nationalité, quel que soit athlète fédérée ou pas, l'âge minimum de participation étant de 14 ans.

Ne seront pas autorisées à participer les personnes :

- Qui présentent tout symptôme associé au COVID-19 (toux, fièvre >37°C, difficulté respiratoire, etc.).
- Qui ont été en contact avec des personnes touchées par le COVID-19 au cours des 14 derniers jours.

La participation sera limitée à **1 000 coureurs**.

Chaque coureur participera à la course sous sa propre responsabilité et présentera un niveau de condition physique adéquat pour affronter une course de ces caractéristiques.

ARTICLE 3- INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes le 14 juillet. Le chronométrage sera effectué par un dossard avec une puce jetable. Le prix de l'inscription sera variable en fonction de la date à laquelle l'inscription aura été faite et il sera possible de s'inscrire le jour même au départ avec un supplément.

- 10€. Inscription avant le 17/08/2021 (20h00)
- 13€. Avant le 17/09/2021 (20h00)
- 20€. Inscription le jour même au départ, 18/09/2021

Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne sur la plateforme www.kirolprobak.com et seront clôturées le 17 septembre à 20h00. Les dernières inscriptions pourront être effectuées en personne le jour même de la course au départ à Hendaye jusqu'à un quart d'heure avant le départ de la course.

Il est également possible de s'inscrire en personne aux trois points de vente suivants : à Irun, la boutique Leire Sport dans le centre commercial Mendibil, à Hondarribie, la papeterie Papycop dans la rue San Pedro 42 à partir du 18 août 2021. À partir de la date d'ouverture des inscriptions, le 14 juillet, il sera également possible de s'inscrire dans les bureaux de la Bidasoa Atletiko Taldea situés sur la Plaza Leandro Agirretxe n°1, 2ème étage, bureau 8 (bâtiment Palmera Montero), de 9h00 à 14h00 du lundi au vendredi.

En cas d'annulation de la course pour cause de force majeure indépendante de la volonté de l'organisation, les inscriptions seront automatiquement transférées sur l'édition 2022.

ARTICLE 4- RETRAIT DES DOSSARDS ET OBLIGATION DE PORTER LA PUCE

Pour toutes les inscriptions effectuées avant le jeudi 16 septembre, la puce dorsale peut être retirée au bâtiment Palmera Montero à Irun aux jours et heures suivants :

VENDREDI 17 SEPTEMBRE: 18:00-21:00

Pour les inscriptions après le jeudi 16 septembre et les dossards non retirés auparavant, les dossards seront retirés directement le jour de la course dans la zone de départ prévue à cet effet de 14:30 à 16:15.

SAMEDI 18 DE SEPTEMBRE: 14:30-16:15

Le port du masque sera obligatoire lors du retrait du dossard-puce.

Il sera obligatoire de présenter une pièce d'identité et le pass sanitaire o PCR négatif 48h à l'avance pour le retrait de la puce dossard.

La retrait du dossard-puce se fera manière strictement personnelle. La retrait de dossard-puce auprès de tiers ne sera pas autorisée.

ARTICLE 5- SAC DU COUREUR

Le sac du coureur contiendra le dossard avec la puce jetable incorporée. Le contenu du reste du sac est encore à définir et sera adapté aux circonstances sanitaires du moment. Un masque sera également remis sur la ligne d'arrivée aux coureurs qui en ont besoin, car son utilisation sera obligatoire lors du passage dans la zone d'arrivée.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DU PARCOURS

L'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'exigent. Des informations actualisées sur le parcours, les points kilométriques, le profil d'élévation, etc. seront disponibles sur le site web de la course. www.atletismobat.com/es/pruebas-organizadas/txingudi-korrika.

ARTICLE 7- RAISONS POUR ÊTRE DISQUALIFIÉ

Il y aura des contrôles sur la ligne de départ et d'arrivée, et tous les coureurs devront passer par les tapis électroniques. Tous les coureurs seront automatiquement disqualifiés de la course pour les raisons suivantes :

- Ne pas suivre l'intégralité du cours.
- Modifier ou cacher la publicité sur le dossard-puce.
- Porter le dossard-puce attribué à un autre coureur.
- Ne pas porter le dossard-puce original attribué pour cette édition.
- Entrer dans la ligne d'arrivée sans dossard-puce.

- Être âgé de moins de 14 ans.
- Ne pas tenir compte des instructions des juges ou du personnel de l'organisation.

Il est également rappelé que les véhicules motorisés ou les vélos n'appartenant pas à l'organisation sont strictement interdits à l'intérieur du circuit.

ARTICLE 8- ASSISTANCE MÉDICALE

Il y aura une assistance médicale le long du parcours ainsi qu'à l'arrivée, acceptant les participants en tout cas les risques inhérents à ce type d'activités sportives.

ARTICLE 9- PRIX

Une cérémonie de remise des prix aura lieu dans la zone d'arrivée une fois que le dernier coureur sera arrivé. Nous recommandons aux coureurs donc, à leur arrivée sur la ligne d'arrivée, de suivre le circuit de départ balisé, en mettant leur masque, en récupérant le sac de ravitaillement et les vêtements dans le vestiaire, libérant ainsi l'installation et permettant à la cérémonie de remise des prix à se dérouler sans foule.

Des prix seront attribués à la fin de la course aux classifiés suivants :

- 5 premiers des hommes.
- 5 premiers des femmes.
- 3 premiers rollers hommes.
- 3 premiers rollers femmes.
- 3 premiers 3 handbikes ou chaises hommes.
- 3 premiers 3 handbikes ou chaises femmes.
- Premier homme d'Irun, Hondarribie et Hendaye.
- Première femme d'Irun, Hondarribie et Hendaye.

ARTICLE 10- SERVICES DE DOUCHE, CONSIGNES ET PARKING

Lors de cette édition, pour des raisons de prévention des risques liés au COVID19 et de réglementation des installations, il n'y aura pas le service de vestiaires et de douches qui est habituellement offert dans le centre sportif Hondartza à Hondarribie. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la possibilité de récupérer ce service sera prise en compte.

Au départ, il y aura deux véhicules dans lesquels les participants pourront déposer leurs bagages qui seront transférés sur la ligne d'arrivée pour y être récupérés à la fin de la course. En raison des protocoles d'hygiène et de distance en vigueur, les participants sont priés de remettre leurs vêtements à l'avance afin d'éviter les files d'attente et les foules. Les véhicules quitteront la zone de départ 10 minutes avant le début de la course.

Pour ceux qui vont voyager en voiture, nous recommandons l'utilisation de parkings tels que le parking "La Venta", près de l'endroit où vous pouvez prendre le bateau pour Hendaye, ou le parking dans la zone sportive de Hondartza (près de la marina et de la plage). Le port du masque pendant le transfert vers la zone de départ sera obligatoire. Dans cette édition et afin de limiter les risques liés au COVID19, il n'y aura pas de service de transfert en bus vers le point de départ. Les participants sont priés de planifier leur arrivée sur la zone de départ bien à l'avance afin d'éviter les files d'attente et les foules de dernière minute.

ARTICLE 11 – ASSURANCE DES PARTICIPANTS

L'organisation disposera d'une assurance de responsabilité civile pour les participants selon la législation en vigueur. Tous les participants officiellement inscrits seront couverts par une assurance qui les couvre pour tout accident qui puisse intervenir dans le cadre de la course mais jamais par suite de la

conséquence d'une souffrance ou d'un mal non-apparent, d'une imprudence, négligence ou inadvertance des lois et articles du présent règlement, mais également de ceux qui puissent intervenir au cours des déplacements au lieu du départ de la course et de ceux après la course.

ARTICLE 12- DROITS D'IMAGE ET CESSION DES DONNÉES

Tous les participants par le fait de formaliser l'inscription acceptent ces règles et donnent leur consentement au Bidasoa Atletiko Taldea par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, pour traiter informatiquement et exclusivement à des fins sportives, promotionnelles ou commerciales, leurs données personnelles, ainsi que leur image au sein de l'événement par le biais de photographies, vidéos, etc., conformément aux dispositions de la loi 15/1999 du 13 Décembre, sur la protection des données personnelles.

Le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler partiellement ou totalement leur contenu. Pour exercer ce droit, il doit en faire la demande par écrit au siège social de la Bidasoa Atletiko Taldea situé à Plaza Leandro Agirretxe nº1, 2e étage, bureau 8, immeuble Palmera Montero, 20304 Irun.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ces règles, les règles de compétition du World Athletics seront appliquées.

Dans le cas où, dans les deux semaines suivant la célébration de l'événement, toute personne liée à la course, qu'il s'agisse de coureurs, d'organiseurs, de bénévoles ou autres, est testée positive lors d'un test COVID-19, l'organisation sera tenue de répondre aux exigences des autorités sanitaires, en fournissant si nécessaire les données des personnes qui auraient pu potentiellement être exposées à une contagion.